Accusé de réception en préfecture 030-213001552-2024061 - IDELIB-056-2024-DE Date de télétransmission : 14/06/2024 Date de réception préfecture : 14/06/2024

> DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n°24-056

Objet: Renouvellement de l'adhésion à l'environnement numérique EDUMOOV pour les écoles

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

<u>Présents</u>: J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER.

ONT DONNE PROCURATION:

P. PLONGET donne procuration à J-P ROUX, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, S. DIELLA donne procuration à T. SABATIER, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

Rapporteur: Isabel ALCANIZ-LOPEZ, 3ème Adjointe

Le décret N°2019-919 du 30 aout 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques suppose de généraliser les usages et de développer les ressources numériques pour l'éducation.

Des enseignants des écoles élémentaires François Fournier et Nicolas Dourieu souhaitent pouvoir continuer à utiliser l'environnement numérique proposé par la société EDUMOOV pour l'année scolaire 2024/2025 par le renouvellement de cette adhésion.

Cette interface numérique intuitive à destination des enseignants propose une formule d'adhésion à trois applicatifs :

- Edulivret : Gestion des livrets scolaires numériques
- Edujournal : Accès au cahier de journal numérique
- Educartable : Accès au cahier de texte, de liaison et de vie numérique.

Une licence est au tarif unique de 29€.

Au total il est requis pour l'année scolaire 2024/2025 l'adhésion à 5 licences pour l'école élémentaire N. DOURIEU pour un total de 145€.

L'affectation des nouveaux enseignants à l'école élémentaire F. FOURNIER n'étant pas encore validée, le nombre de licence pour cette école ne peut être encore définie. Pour l'année scolaire 2023/2024, 4 licences ont été accordées à cette école.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire ;

Vu la délibération n°23-109 du 18 octobre 2023, approuvant le renouvellement de l'adhésion EDUMOOV pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Accusé de réception en préfecture 030-213001555-20240611-DELIB-056-2024-DE Date de télétransmission : 14/06/2024 Date de réception préfecture : 14/06/2024

Considérant la demande émanant des deux écoles élémentaires de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve l'adhésion à l'environnement numérique EDUMOOV pour les deux écoles élémentaires de la commune.

ARTICLE 2. La somme globale pour la prise en charge des licences pour l'exercice 2024/2025 sera inscrite dans les documents budgétaires de référence.

Convocation: 05 juin 2024

Affichage ordre du jour : 05 juin 2024

Présents: 24

Suffrages exprimés: 29

Absents: 5 Publiée le :

19 4 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance, Isabel ALCANIZ-LOPEZ

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».